

Commune de SOCOURT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 03 SEPTEMBRE 2020
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt, le jeudi trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

ETAIENT PRESENTS (08) : MM. Jean-Luc MARTINET - Thierry TRUFFY – Olivier CLAUSS - Bruno DUPUY - Aimé HOUILLON – Christophe MOREL. Mmes Véronique MICARD - Françoise RAJOIE.

ETAIT ABSENT (01) : Samuel LAGARDE

ETAIENT EXCUSES (02) : M. Claude DIDOT (pouvoir à Jean-Luc MARTINET) - M. Cyril KOEPFERT.

M. Thierry TRUFFY a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur Samuel LAGARDE est arrivé en séance à 20h25 à l'issue des délibérations, il a participé au tour de table relatif aux questions et informations diverses.

39/2020 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T. :

Le Conseil Municipal prend acte de l'utilisation par Monsieur le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain au regard de la parcelle suivante :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
B	39	13 rue Haute		01	50

Propriétaire(s) : Mme HEILI Murielle– 4 rue du Général de Gaulle – 67114 ESCHAU

Localisation : 13 rue Haute à SOCOURT

Prix de vente : 1.500 €

Acquéreur : M. et Mme Denis SIMONIN – 5 rue Haute – 88130 SOCOURT

40/2020 - ELECTRIFICATION RURALE – EXTENSION DES RESEAUX POUR ALIMENTER UNE MAISON D'HABITATION SISE IMPASSE ROUTE D'HERGUGNEY :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension des réseaux pour alimenter une maison d'habitation en cours de construction impasse Route d'Hergugney.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 4.720,30 € HT et indique que le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agirait en qualité de maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018, la participation financière de la commune s'élèverait à 59 % de la dépense HT, ce qui représente 2.784,98 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le projet tel qu'il est présenté.
AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.
S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

41/2020 - DESIGNATION D'UNE VOIE COMMUNALE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE

PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'extension de la voirie communale et des réseaux route d'Hergugney sous maîtrise d'ouvrage communale aux fins de desservir deux parcelles constructibles dont une a fait l'objet d'une cession par la commune à un couple de SOCOURT pour y construire sa maison d'habitation.

Monsieur le Maire précise que le programme d'extension de la voirie a été réalisé sur les parcelles communales ZA n°68 et ZA n°71, il propose de procéder à la désignation de cette nouvelle voie communale et de prononcer son classement dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de dénommer la nouvelle voie communale réalisée sur les parcelles ZA n°68 et ZA n°71 : IMPASSE ROUTE D'HERGUGNEY.
DECIDE de classer les parcelles ZA n°68 et ZA n°71 dans le domaine public communal.
CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir.
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

42/2020 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de renouveler la commission communale des impôts directs. Outre le Maire, cette commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal en nombre double.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
FIXE ainsi qu'il suit la liste des contribuables susceptibles de composer la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES :

VALLAR Alain – 342, Grande Rue – 88130 LANGLEY
THOMASSIN Jean-Luc – 2, Grande Rue – 54290 GRIPPOT
TRUFFY Thierry – 92, rue de Grelot – 88130 SOCOURT
KOEPFERT Cyril – 155, rue de Viacelle – 88130 SOCOURT
DIDOT Claude – 93, rue de Viacelle – 88130 SOCOURT
MENNEZIN Patrick – 15 rue Principale – 88130 SOCOURT
MICARD Véronique – 205, rue Principale – 88130 SOCOURT
CLAUSS Olivier – 30, Route d'Hergugney – 88130 SOCOURT
DUPUY Bruno – 57, rue de Viacelle – 88130 SOCOURT
DELORME Jean – 381, rue Principale – 88130 SOCOURT
HOUILLON Aimé – 62, rue de l'Eglise – 88130 SOCOURT
LAGARDE Samuel – 513, rue Principale – 88130 SOCOURT

SUPPLEANTS :

BOTT Pascal – 11 rue de Lorraine – 54300 LUNEVILLE
LAMOISE Jean-Louis – 1 rue Georges Clémenceau – 88130 CHARMES
GADAUT Bernard – 423, rue Principale – 88130 SOCOURT
SCHARNAGUEL Philippe – 16, rue de Verdun – 88130 SOCOURT
TROGNON Michèle – 491, rue Principale – 88130 SOCOURT
MARTINET Philippe – 55 rue de Verdun – 88130 SOCOURT
MARTINET Jordane – 29 rue Principale – 88130 SOCOURT
RAJOIE Françoise – 454, rue Principale – 88130 SOCOURT
DENAY Michel – 11, route d'Hergugney – 88130 SOCOURT
THOMAS Marie-Hélène – 227 rue de Verdun – 88130 SOCOURT
BLAISE Régis – 291, rue Principale – 88130 SOCOURT
GOBERT Bernard – 276, rue de Viacelle – 88130 SOCOURT

43/2020 - COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2016-1048 du 01 août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé intégralement les conditions de gestion des listes électorales.

Cette commission de contrôle sera chargée d'examiner les recours contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, la commission est composée d'un représentant du Conseil Municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Christophe MOREL en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein de la commission de contrôle de la liste électorale.

44/2020 – PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – TRANCHES 2 ET 3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la première tranche d'enfouissement des réseaux BT, Téléphonie et éclairage public rue Principale devraient débuter en février ou mars prochain selon les informations communiquées par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Monsieur le Maire précise qu'il aimerait bien que le programme d'enfouissement des réseaux soit achevé avant la fin du mandat. A cet effet, il suggère de solliciter le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour engager sans attendre les études relatives aux tranches 2 et 3

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DEMANDE au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de bien vouloir engager les études relatives aux tranches 2 et 3 du programme d'enfouissement des réseaux BT, téléphonie et éclairage public.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

A SOCOURT, le 08 Septembre 2020
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Socourt. The seal features a central emblem with a sun, a building, and a banner. The text 'MAIRIE DE SOCOURT' is written around the top inner edge, and 'Socourt' is written at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

CARACTERE EXECUTOIRE :

Date de transmission au contrôle de légalité : 08 Septembre 2020
Date d'affichage sur le tableau extérieur de la mairie : 08 Septembre 2020

Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

This is a duplicate of the signature and seal block above, showing the blue circular official seal of the Mairie de Socourt with the handwritten signature of Jean-Luc Martinet over it.